



SALON DES VINS DE LOIRE | ÉDITION 2019

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



LE PROJET

Les « Bacchus de l'Œnotourisme- Salon des vins de Loire » ont pour but de distinguer les initiatives individuelles ou collectives, innovantes et/ou exemplaires, contribuant à la promotion de l'œnotourisme et au rayonnement de la destination Val de Loire. Ce projet s'intègre dans le cadre du nouveau volet du Salon des Vins de Loire, consacré à la valorisation de l'œnotourisme.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Bacchus de l'œnotourisme sont ouverts à tous les acteurs :

- Impliqués dans le domaine œnotouristique : monde du vin, du tourisme, de la communication, du patrimoine, etc...
- Situés dans le vignoble du Val de Loire ou ses villes portes. *(cf. détails dans le règlement)*

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION ?

- Présenter une activité, une prestation ou un service abouti et opérationnel depuis 12 mois minimum.
- Être labellisé ou en cours de labellisation « Vignobles & Découvertes » et/ou « Cave touristique » pour les participants concernés.
- Être engagé dans une démarche de qualité quand elle existe et/ou être référencé auprès d'un office de tourisme pour les autres participants. *(cf. détails dans le règlement)*
- Lire, approuver et accepter le règlement du concours.

QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER ?

- Le formulaire de candidature complété
- Des illustrations de l'offre qui aideront le jury dans l'appréciation de la candidature : brochures, flyers, cartes, photos, vidéos, documents existants, etc...

COMMENT SE DÉROULE LE CONCOURS ?

Les membres du jury étudient chaque dossier présenté et retiennent, pour chaque catégorie, 3 candidats finalistes dont l'offre se sera distinguée par une ou plusieurs des qualités suivantes :

- 1 | Le caractère innovant de l'offre
- 2 | Le contenu de l'offre
- 3 | La collaboration et/ou le renvoi vers les différents acteurs du tourisme
- 4 | La promotion de l'offre et du vignoble. *(cf. détails dans le règlement)*

Les trois candidats finalistes de chaque catégorie pourront être auditionnés par des membres du jury par téléphone ou lors d'une visite.

Le jury se réunit pour désigner un Lauréat par catégorie.

DATES CLÉS

09/07/18 : ouverture des inscriptions

30/09/18 : clôture des inscriptions

5/02/19 : remise officielle des Bacchus au Salon des vins de Loire à Angers

- Je joins des documents annexes qui pourront être utiles au jury
- Si je suis lauréat, je m'engage à ajouter la distinction officielle des « Bacchus de l'Oenotourisme- Salon des vins de Loire » sur tous mes outils de communication.

5 | ACCORD DE PARTICIPATION

- En remplissant ce questionnaire, vous acceptez de participer aux « Bacchus de l'Oenotourisme- Salon des vins de Loire » et vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement du concours. Vous certifiez l'exactitude des éléments fournis et acceptez que les organisateurs puissent vérifier les informations contenues dans ce document. Vous déclarez être propriétaire des droits de toute nature permettant la reproduction de tous types d'informations transmises et autorisez leur utilisation sur tous supports de promotion et de communication par les organismes touristiques du Val de Loire.
- En remplissant ce questionnaire, vous vous engagez à être en conformité avec les réglementations auxquelles vous êtes soumis dans le cadre de vos activités.

Les dossiers dûment remplis sont envoyés par courrier à :

Destination Angers

Bacchus de l'Oenotourisme

7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02

ou par mail à bacchus.oenotourisme@destination-angers.com

Avant le 30 septembre 2018 à minuit.

Date

Signature